

Association « chemins libres auvergnats »
Membre du gappalvvr
Mr pascal lavenu
Saint julien de coppel
63160 Billom

saint julien le 24 juin 2007

Conseil général du Puy-de –Dôme
Hôtel du département
24,rue saint-Esprit
63033 Clermont-Ferrand cedex1

objet : demande d'inscription de notre association sur la cdesi départementale.

Monsieur

Notre association « chemins libres auvergnats » a comme raison d'être la défense de la randonnée motorisée en véhicule terrestre en milieu rural. Elle se veut « mature et responsable, civique et citoyenne » en prônant une pratique respectueuse des autres usagers des chemins, dénonçant le hors piste et l'accès aux zones sensibles interdites par la loi.

Pour avoir échangé par courrier via la préfecture du puy de dôme, vers la diren Auvergne, cette dernière par lettre datée du 27 mars 2007, nous suggère de demander l'intégration de notre association sur les travaux de la cdesi Auvergne en vue d'être représentatif sur les concertations futures. Aussi, c'est par la présente que je viens vous en faire demande.

Notre association se veut « force de propositions » elle tient sa vocation dans la formation, l'information et l'encadrement de la pratique de la randonnée motorisée en milieu rural.

Notre association ne défend ni la pratique « sauvage » ni le hors piste. De plus notre association ne se veut en aucun cas représentante des véhicules de type moto cross ou quads non homologués qui circulent sur les chemins.

Notre association aimerait, avec les services de la région créer une charte de bonne pratique, car nous sommes persuadés que l'encadrement via nos structures des pratiquants de randonnées motorisées en milieu rural pourra cadrer nos activités et de ce fait résoudre beaucoup de problèmes issus de nos activités.

Je vous mets d'ailleurs, en lien, l'accès à notre site Internet ou vous pourrez découvrir nos champs d'actions en faveur notamment du respect de la nature et des autres usagers des chemins.

Dans l'attente d'une réponse, qui sera, je l'espère positive, je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal lavenu
Président de « chemins libres auvergnats »

Copie :diren auvergne

